

STRATÉGIE CANADIENNE

DE NUMÉRISATION DU
PATRIMOINE DOCUMENTAIRE





Ce rapport a été produit par
Bibliothèque et Archives Canada



Bibliothèque et Archives
Canada

Library and Archives
Canada

Canada 



CONTEXTE

Le patrimoine documentaire constitue une pierre angulaire dans toutes les sociétés démocratiques et représente une ressource essentielle sous-jacente aux domaines économique, social, légal et culturel, en plus d'être une source d'innovation.

En tirant parti des technologies numériques, les institutions de mémoire peuvent donner un accès immédiat à leurs collections à un auditoire quasi illimité.

Partout dans le monde, ces institutions reconnaissent l'importance de mettre leurs collections en ligne et elles élaborent des stratégies visant à numériser leurs collections analogiques en collaborant entre elles, ainsi qu'avec des organismes sans but lucratif et le secteur privé.

Aux Pays-Bas, le plan stratégique 2015-2018 de la bibliothèque nationale Koninklijke Bibliotheek, intitulé *The Power of Our Network*, indique que cette institution numérisera 90 % de tous les livres publiés dans le pays avant 1940, de même que les magazines et les journaux les « plus pertinents », en collaboration avec le public et des partenaires privés.

En Suède, Digisam, un secrétariat œuvrant à la coordination dans le domaine du patrimoine culturel, a été formé afin d'appuyer les institutions destinées au patrimoine qui élaborent des stratégies de numérisation. Au sein de cette structure, la numérisation, la préservation numérique et l'accès numérique sont pris en compte. Pour l'instant, l'accent est mis sur les institutions et les autorités publiques, mais l'on espère que les conseils et l'appui du secrétariat aideront d'autres institutions dans leur travail. La stratégie nationale de numérisation suédoise donne son orientation à ce travail.

En Nouvelle-Zélande, la numérisation du patrimoine culturel est au cœur de la *New Zealand's Digital Content Strategy*. Afin de rendre le contenu numérique encore plus accessible, on a créé Digital New Zealand (DigitalNZ) au sein de la bibliothèque nationale. DigitalNZ sert de plateforme centrale pour le contenu portant sur le pays, en plus de renfermer des conseils et des directives liés à la numérisation. Parmi les collaborateurs,



mentionnons Archives New Zealand, l'Auckland University of Technology, data.govt.nz, la Digital Public Library of America, HathiTrust, Internet Archive, Wikipédia, etc.

Soutenue par l'UNESCO et en collaboration avec des bibliothèques, des centres d'archives, des musées, des établissements d'enseignement et des organisations internationales de partout dans le monde, la World Digital Library (WDL) fait partie de la Bibliothèque du Congrès américain, qui agit en tant que gestionnaire de projet pour l'organisation. La WDL, bibliothèque numérique mondiale, a pour but de rendre le patrimoine documentaire numérique du monde entier disponible. Afin d'aider les organisations qui ont une capacité limitée, la Bibliothèque du Congrès fournit à ses partenaires l'équipement, les logiciels, la formation et les moyens financiers nécessaires à la numérisation. Mentionnons, entre autres bailleurs de fonds de cette initiative, la Carnegie Corporation of New York, la Qatar National Library/Qatar Foundation for Education, Science, and Community Development, Google, King Abdullah University of Science and Technology, l'Arabie saoudite, Microsoft, etc.

Ces projets mettent en évidence le désir et la volonté, à l'échelle internationale, de passer à l'action. Toutefois, dans notre propre pays, le Conseil des académies canadiennes indiquait récemment que, dans le monde numérique, « le Canada prend du retard ». En outre, la Société royale du Canada, dans son rapport de novembre 2014 sur les bibliothèques et les centres d'archives de la Société royale du Canada, fait la recommandation suivante :

Il est primordial qu'un programme national de numérisation soit financé et planifié, conjointement avec les institutions de mémoire du pays, afin de faire entrer l'héritage culturel et scientifique canadien dans l'ère numérique. Nous nous assurerons ainsi de la conservation du lien avec notre passé et de la continuité de la documentation du présent, pour une meilleure préparation du futur.

D'autres organisations canadiennes, telles que le Conseil canadien des archives, se sont penchées sur le rôle des archives dans le monde numérique, comme c'est le cas dans la stratégie de 2015, consultation de la communauté.

Dans la foulée des recommandations de la Société royale du Canada, de la déclaration du Conseil des académies canadiennes et des consultations menées par le Conseil canadien des archives, la Stratégie canadienne de numérisation du patrimoine documentaire s'inspire des meilleures pratiques internationales, notamment Europeana et la Digital Public Library of America, ainsi que d'initiatives nationales antérieures (comme le « Canada Project »). La stratégie permettra de repositionner le Canada et elle proposera une démarche cohérente pour numériser les collections des institutions de mémoire canadiennes, de sorte que celles-ci demeurent pertinentes à l'ère numérique en rendant leurs collections facilement accessibles. La stratégie aidera aussi à accélérer le processus de numérisation et assurera la viabilité à long terme du patrimoine documentaire numérisé, en encourageant le déploiement d'efforts de qualité fondés sur des normes reconnues. Elle sera complémentaire aux stratégies élaborées par les institutions de mémoire canadiennes et, en mettant en place un plan d'action national, elle leur servira d'appui.



PORTÉE

La Stratégie canadienne de numérisation du patrimoine documentaire couvrira les ressources analogiques publiées et non publiées ayant une importance nationale, régionale ou locale, dont des livres, des revues, des périodiques, des journaux, des documents gouvernementaux (obligatoires dans le cas des documents du gouvernement fédéral, et sur une base volontaire pour ce qui est des autres ordres de gouvernement), des affiches, des livres rares, des thèses, des artefacts, des photographies, de l'art documentaire, des films et des vidéos, des enregistrements sonores, des cartes géographiques, etc.

Afin de pouvoir couvrir tous ces sujets, la stratégie mettra à profit les collections analogiques des services d'archives publiques et privées, des bibliothèques, des musées, des organismes sans but lucratif, et des autres institutions de mémoire.



OBJECTIFS

Les objectifs de la stratégie sont les suivants :

- concerner les efforts des institutions de mémoire en matière de numérisation à des fins de découverte, d'accès et de préservation;
- déterminer les normes et les méthodes de travail fondées sur les meilleures pratiques qui peuvent être utilisées par les institutions de mémoire, de petite ou de grande taille;
- partager les connaissances et l'expérience entre les partenaires;
- protéger les ressources documentaires « à risque »;
- jumeler les avantages de l'édition numérique et les approches liées à l'initiative de *dernière copie*;
- éviter la duplication des efforts et des investissements;
- faire connaître les possibilités de financement existantes et en susciter de nouvelles.

La numérisation du patrimoine documentaire contribuera à faire connaître l'identité canadienne, à l'exprimer et à la faire comprendre tout en veillant à ce que le contenu canadien soit accessible, tant au pays qu'à l'étranger. Les travaux permettront aussi d'adapter les ressources culturelles de manière à stimuler l'innovation et à contribuer au développement économique, social et culturel du pays.



CIBLES

Dans le cadre de cette stratégie, les projets de numérisation suivants pourront se réaliser au cours des dix prochaines années grâce à des ententes de partenariat idoines. Compte tenu des projets qui sont développés par d'autres organismes, il est réaliste de penser que les objectifs suivants seront atteints au cours des dix prochaines années.

Les nouveaux projets qui seront entrepris répondront à la priorité que nous accordons aux dernières copies et aux ressources documentaires à risque :

- **90 % de tout le patrimoine publié avant 1917 et 50 % de toutes les monographies publiées avant 1940**
 - En mettant l'accent sur le patrimoine publié, nous tirons parti des travaux effectués par des générations d'éditeurs et de catalogueurs. Ce faisant, nous adoptons des pratiques performantes en matière de gestion de la collection, comme les approches liées à la *dernière copie*. La plupart des ouvrages publiés il y a plus d'un siècle appartiennent au domaine public; en fait, ils pourraient être distribués à partir de catalogues collectifs ou de simples portails Web. Si nous avons recours à une approche globale et collective relativement aux ouvrages publiés avant 1953, nous serons en mesure d'atteindre les objectifs du dépôt légal avant même la création de celui-ci au Canada. D'ailleurs, ces objectifs s'inscrivent dans le prolongement des investissements antérieurs effectués par la communauté des bibliothèques par l'entremise de l'organisme Canadiana et de ses institutions fondatrices.
- **Toutes les revues scientifiques publiées par les universités canadiennes et les thèses acceptées par celles-ci avant l'an 2000**
 - La préservation de collections de publications scientifiques et érudites et l'accès à celles-ci se font à une grande échelle au Canada. L'atteinte de cet objectif permettrait de regrouper ces ouvrages et de répondre à la demande croissante provoquée par l'émergence de l'économie du savoir.
- **Tous les microfilms provenant des institutions de mémoire**
 - La numérisation de microfilms et de microfiches maximise les résultats et réduit les coûts en tirant parti des investissements faits au cours des 60 dernières
- années. Cette initiative va libérer de l'espace dans les salles de lecture, réduire les coûts d'impression et susciter une diminution de l'équipement destiné à la consultation.
- **Des enregistrements sonores et audiovisuels**
 - Une partie importante de nos enregistrements sonores et audiovisuels est sauvegardée sur des supports analogiques désuets. La numérisation des enregistrements les plus importants se traduira par la réduction du nombre de ressources documentaires à risque.
 - Les histoires orales des communautés autochtones, enregistrées sur des médias analogiques, sont particulièrement à risque.
- **Des fonds d'archives et des instruments de recherche**
 - Nous procéderons à la numérisation de fonds d'archives importants qui ont été scindés et qui sont conservés dans plusieurs institutions; en aidant à la réparabilité, la numérisation d'instruments de recherche facilitera la planification des déplacements des chercheurs et en réduira les coûts.
- **Toutes les cartes géographiques historiques**
 - Les cartes géographiques historiques constituent les collections les plus fragiles, les plus précieuses et les plus importantes. La numérisation de ces cartes correspond aussi bien à des objectifs de préservation que d'accès.
- **Tous les documents d'archives ayant un intérêt généalogique**
 - Les ressources généalogiques sont les collections les plus populaires et, en conséquence, les plus susceptibles d'intéresser les partenaires privés.



GOVERNANCE

Dans le rapport final du Forum des politiques publiques du Canada intitulé *Préserver la mémoire du Canada : Élaboration d'une approche stratégique pour la préservation numérique*, paru en septembre 2013, on peut lire ce qui suit :

Les moyens de convertir l'histoire orale et écrite sur support numérique, le choix des technologies à employer et les meilleures méthodes de communication avec les citoyens, voilà autant de questions courantes auxquelles les gouvernements, les entreprises et les organismes bénévoles doivent trouver des réponses. En travaillant ensemble, les intervenants des différents secteurs seraient mieux à même de réunir les compétences et les pratiques exemplaires dont ils ont besoin pour atteindre leurs propres objectifs ainsi que de contribuer à la préservation et à la transmission de la mémoire du Canada.

Sur la foi des recommandations du Forum des politiques publiques, un comité de pilotage national interinstitutionnel sera créé afin de voir au développement des initiatives en matière de numérisation. Ce comité sera composé de créateurs de contenus, d'écrivains, de représentants des communautés culturelles, d'utilisateurs ainsi que des représentants des bibliothèques, des centres d'archives, des sociétés d'histoire, des musées, des universités, ainsi que du secteur privé et des organismes sans but lucratif.

Organisme indépendant, le comité de pilotage définira les orientations générales, mettra sur pied des projets et peaufinera des modèles de financement correspondant aux divers types d'initiatives. Le comité travaillera comme une commission, chaque participant ayant une possibilité égale de proposer des solutions et des projets. Un président sera nommé par le comité; toutefois, la personne désignée aura un pouvoir décisionnel égal à celui des autres membres. Bien qu'un organisme puisse participer de façon plus importante à certains volets de la mission, les participants jouiront tous d'une voix égale.

En se fondant sur les modèles de Digisam et de DigitalNZ, Bibliothèque et Archives Canada mettra en place un secrétariat qui verra aux tâches suivantes :

1. élaborer un inventaire des projets et des systèmes de numérisation existants afin de repérer les lacunes à combler;
2. élaborer et déterminer les exigences au chapitre des normes et les partager avec la communauté;
3. compiler et partager les pratiques exemplaires pour assurer la pérennité des infrastructures de préservation numérique;
4. développer en réseau un portail d'accès unique pour les ressources numérisées;
5. concevoir des outils afin d'aider les organisations à déterminer l'importance nationale, régionale ou locale des documents;
6. créer une liste des fournisseurs et des tarifs en matière de numérisation;
7. informer les intervenants quant aux possibilités de financement;
8. soutenir les travaux menés par le comité de pilotage national.



FINANCEMENT

Dans le cadre de cette stratégie et afin de maximiser et d'appuyer les efforts de concertation, diverses sources de financement seront mises à contribution, notamment :

1. la mise en commun de ressources en nature et en espèces des institutions de mémoire;
2. le financement gouvernemental;
3. les ressources philanthropiques;
4. la collaboration avec le secteur privé et les organismes sans but lucratif;
5. le financement participatif (*crowdsourcing*); par exemple, l'utilisation de plateformes comme Indiegogo.



CONCLUSION

Ce document se veut un cadre fédérateur pour les projets de numérisation du patrimoine documentaire canadien, à l'horizon des dix prochaines années. Périodiquement, la stratégie sera révisée et adaptée, afin que les projets de numérisation qui reflètent le mieux l'expérience canadienne soient développés.